

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

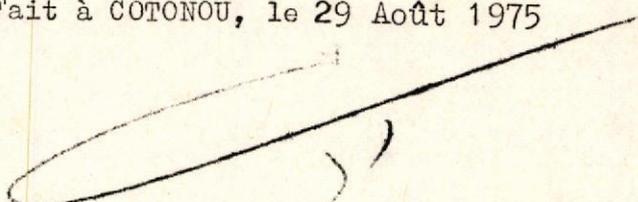
Article 1er.- Pour compter de Lundi 25 Août 1975 :

- Le Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de l'Intendant Militaire de 3ème classe Isidore AMOUSSOU.
- Le Capitaine KOUYAMI François, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Capitaine Adolphe BIAOU.
- Le Capitaine Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.
- Le Capitaine Léopold AHOUEYA, Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 29 Août 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MJL-MF 4 - MJCPS-MDRAC 4 - MSPAS-MICT 4 -
MTPTPT-MAEC 4 - autres Ministères 5 - SPD 2 - JORD 1 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4 -
ONEPI 1 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - CMR 4